

marches-securises.fr

PUBLICATION



ÉTABLISSEMENT

Département de Mayotte
8 boulevard Halidi Sélemani
BP 101
97600 Mamoudzou

AVIS DE CONCOURS

DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) NOM ET ADRESSES

Département de Mayotte, Numéro national d'identification : 22985000300018, Contact : Direction des achats et de la commande publique, 8 Rue de la pompe - Immeuble Baininga-, 97600 Mamoudzou, FRANCE. Tél. : +33 269661000. Courriel : commande.publique@cg976.fr. Code NUTS : FRY50.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.cg976.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr/>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr/>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse + pour la construction de la cité administrative de Coconi

II.1.2) Code CPV principal

71000000

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

71000000

II.2.4) Description des prestations

La future cité administrative de Coconi doit s'envisager avec un double objectif :

- Permettre d'accompagner la mise en place organisationnelle des structures émanant des organigrammes des services ;
- Créer un centre opérationnel névralgique des compétences du département en matière d'aménagement du territoire, de solidarités et de protection médico-social.

La cité administrative de Coconi s'envisagera comme un site à majorité tertiaire. Le site sera donc composé essentiellement d'espace de travail « tertiaire » (bureaux, salle de réunions...) et d'espace de vie pour les agents administratifs. Néanmoins, en tant que centre névralgique opérationnel, la cité de Coconi est vouée à accueillir des locaux d'activités techniques type ateliers, garage ou bien encore de stockage

Le projet est caractérisé par une surface utile totale de l'ordre de 9 000 m² pour une surface plancher totale estimée à 11 600 m² et par l'aménagement de 6 000 m² d'espaces extérieurs. Ces données sont susceptibles de varier à la marge.

La cité administrative de Coconi s'articule autour des grandes composantes suivantes :

- Les espaces de vie des agents et d'accueil du public ;
- Les espaces de travail hébergeant 580 postes de travail ;
- Un restaurant administratif
- Des espaces extérieurs

Il sera impératif de respecter les contraintes réglementaires :

- De construction applicable dans la zone tropicale,

- De sécurité applicable en général aux établissements recevant du public, et en particulier à ceux de ce type,
- D'hygiène et de protection des nuisances,
- D'accessibilité aux personnes handicapées et plus particulièrement les PMR.

Seront privilégiées les solutions fonctionnelles :

- Garantissant la sécurité des personnes,
- Permettant une mise en œuvre et une maintenance facile des équipements et des locaux,
- Adaptée aux besoins définis, en l'occurrence robuste et efficace, sans sophistication inutile.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux définie par le maître de l'ouvrage est de 32 000 000 Euros H.T.

Dans ce coût travaux sont compris :

- Tous les travaux décrits dans le programme y compris, préparation de chantier, mise en place de l'accès chantier et remise en état après chantier
- Les constructions nécessaires aux réseaux et autres VRD ;
- Tous les équipements nécessaires au fonctionnement de l'installation et décrits au programme ;
- La décoration intérieure.
- L'aménagement paysager des surfaces non construites.

Ne sont pas compris dans le coût travaux de référence HT :

- Le raccordement aux réseaux au-delà du périmètre de l'opération ;
- Les honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Les frais annexes de mise en œuvre : bureau de contrôle, CSPPS, OPC, assurances diverses, etc.

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.10) Critères de sélection des participants

Voir l'annexe à l'AAPC

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

La prestation est réservée à une profession particulière : Oui

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : La consultation est ouverte à une équipe de Moe disposant des compétences en architecture, Ingénierie structure, VRD, Fluides et thermique, Acoustique, Environnementale (Qualité Environnementale du Bâti), Économie de la construction, Paysagiste, Cuisiniste, TDS, OPC, SSI, BIM management.

En cas de groupement, le mandataire doit être un architecte inscrit à l'ordre des architectes (DPLG ou DE-HMONP).

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.2) Type de concours

Concours restreint

Nombre de participants envisagé : 3

IV.1.7) Noms des participants déjà sélectionnés

IV.1.9) Critères d'évaluation des projets

- Qualité de la réponse au programme notamment au regard des exigences fonctionnelles, techniques et environnementales,
 - Qualité du parti pris pour l'organisation générale sur le site et pour l'expression architecturale
 - Compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux et le délai général.
- Ces critères seront explicités et complétés dans le règlement du concours (2ème phase offre)"

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation :

Jeudi 08 avril 2021 - 14:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

IV.3) RÉCOMPENSES ET JURY

IV.3.1) Informations sur les primes

Une ou des primes sera/seront attribuées : Oui

Nombre et valeur des primes qui seront attribuées :

La prime attribuée à chaque candidat admis à concourir sera égale à 108 000 EUR HT,

IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants

Il est précisé que pour le titulaire du marché, la rémunération du marché de maîtrise d'oeuvre inclut la prime. Une réduction ou la suppression de la prime pourra être effectuée par le maître de l'ouvrage sur proposition du jury

IV.3.3) Contrats faisant suite au concours

Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra/devront être attributaire(s) des contrats de services faisant suite au concours : Oui

IV.3.4) Décision du jury

La décision du jury est-elle contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : Non

IV.3.5) Noms des membres du jury sélectionnés**Section VI : Renseignements complémentaires****VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES****VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS****VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal Administratif de Mayotte Les hauts du jardin du collège , 97600 Mamoudzou FRANCE. Tél. +33 269611856. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Fax +33 269611862. Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation**VI.4.3) Introduction des recours****VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**

Greffe du tribunal administratif de Mayotte Les hauts du jardin du collège , 97600 Mamoudzou FRANCE. Tél. +33 269611856. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Fax +33 269611862. Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr>.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

24 février 2021